

cette publication forme comme une petite bibliothèque scripturaire, suffisante pour une première étude de la Bible, et dispensant les séminaristes d'acquérir des Herméneutiques, des Introductions et des Commentaires trop coûteux.

Au bas des pages qui contiennent la Vulgate et la version française, est placé un bref commentaire, indispensable pour l'intelligence du texte: entre les deux colonnes du recto sont indiquées un grand nombre de références aux passages de l'Ecriture semblables ou analogues. De plus, on remarque au bas des pages, un certain nombre de peintures, bas reliefs et monuments, qui valent mieux que de longues explications.

Enfin, le texte n'est pas morcelé selon les versets, ni imprimé d'un seul trait mais distribué en alinéas.

Il est ainsi plus facile de se rendre compte du sens et de l'enchaînement des idées. Dans les morceaux poétiques chaque vers commence à la ligne. Les divisions des Livres sacrés sont indiquées dans les notes et répétées en manchettes.

Il est des critiques qui, connaissant la valeur de M. Vigoureux, attendaient davantage. Il ne faut pas oublier, comme il l'a déclaré, que son but a été d'aider au développement des études bibliques parmi le clergé. C'est pour cela qu'il a voulu publier ces textes réunis sous un format commode et les fournir à un prix accessible aux moins fortunés. Il a visé à l'utile, plutôt qu'à un accroissement de renom dont il n'a pas besoin. Les petites bourses en grand nombre, on le sait, ne s'en plaindront point.

D'ailleurs, les travaux les plus recommandables sont ceux qui procurent le plus efficacement la gloire de Dieu.

D. GOSSELIN, Ptre

Un jugement vengeur

Les propriétaires de *La Petite Revue*, MM. Nicéphore et Alphonse Pelletier, accusés de libelle blasphématoire, se sont déclarés coupables et ils ont été condamnés en cour des sessions de la paix, à une amende de \$100 chacun, ou, à défaut, à la prison. Voici le texte de la sentence qui a été rendue par M. le juge Desnoyers: